

Le Monde des Parlements

Revue trimestrielle de l'Union interparlementaire

Juillet 2006 • N° 22

DANS CE NUMÉRO

• Page 4

Les femmes, les quotas et la politique

Rwanda, Costa Rica, Afrique du Sud, Mozambique.... Les femmes sont de plus en plus présentes sur la scène politique, en particulier dans les parlements, et elles sont déterminées à changer le cours des choses. Les élections qui se sont tenues au Koweït, et auxquelles les femmes ont participé pour la première fois dans l'histoire du pays, comme électrices ou candidates, marquent une nouvelle étape dans le processus d'émancipation politique des femmes. Pourtant, à l'échelle mondiale, la proportion de femmes parlementaires est d'à peine 16 %. Le recours aux quotas, qui suscite la controverse, peut-il faire évoluer la situation ? Le professeur Drude Dahlerup, de l'Université de Stockholm, répond à nos questions.

• Page 8

Myanmar: il est urgent de préparer la transition vers la démocratie

Le Myanmar, appelé Birmanie jusqu'en 1989, est dirigé par un régime militaire depuis 1962, date à laquelle le général Ne Win a pris le pouvoir à la suite d'un coup d'État. Le pays fait régulièrement la une des médias. L'attention portée à la situation au Myanmar tient principalement à la personnalité birmane la plus connue au monde, Aung San Suu Kyi, lauréate du prix Nobel de la paix en 1991, qui a passé une grande partie de sa vie en résidence surveillée dans son pays. Son parti, la Ligue nationale pour la démocratie (LND), a remporté à une large majorité les élections organisées en 1990 par le régime militaire. Le gouvernement et les organisations non gouvernementales se sont accordés à dire que ces élections avaient été libres et régulières. Pourtant, le régime militaire n'a jamais autorisé le parlement issu de ces élections à siéger.

• Page 9

Le système multilatéral plus nécessaire que jamais

« Il faut bien se souvenir que les Nations Unies ont été créées pour servir les peuples du monde, qui sont d'ailleurs les premiers mots de la Charte des Nations Unies : « Nous, peuples des nations... ». « Nous tous qui travaillons aux Nations Unies devons donc nous rappeler que notre tâche est de traiter des vrais problèmes sur le terrain et de changer les choses pour les peuples du monde », a déclaré Jan Eliasson, Ministre suédois des Affaires étrangères et Président de la soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Entretien.

LES PARLEMENTS FACE A L'URGENCE DANS LA CORNE DE L'AFRIQUE

« Nous rendrons compte de la situation à nos électeurs », a déclaré John Austin, membre du Parlement britannique, au nom de la délégation de législateurs qui s'est rendue dans la province de Garissa, dans le nord-est du Kenya en mai 2006, à l'occasion de la 114^{ème} Assemblée de l'UIP, tenue à Nairobi.

(Suite en page 2)



Photo: UIP/J. Jennings

Wangari Maathai, lauréate du Prix Nobel de la Paix en 2004 :

**« Les législateurs pourraient adopter des lois
protégeant l'environnement,
au lieu de faire des ressources un enjeu politique »**

S'exprimant lors de la 114^{ème} Assemblée de l'UIP, le professeur Wangari Maathai, lauréate du Prix Nobel de la Paix en 2004 et membre du Parlement kenyan, a rappelé que l'environnement devait être protégé. « En notre qualité de parlementaires, nous pourrions adopter des lois protégeant l'environnement, au lieu de faire des ressources un enjeu politique. Faire de grandes déclarations est une chose, leur donner une application concrète en est une autre. C'est en agissant que nous pourrions influencer sur le cours des événements. Nous pouvons adopter autant de lois que nous voulons, mais ce sont nos actes qui comptent. Si la volonté de protéger l'environnement est parfois bien réelle, elle se heurte aussi à des intérêts politiques », a déclaré le professeur Maathai, qui est également Ambassadrice de bonne volonté pour la protection de l'écosystème forestier du Congo.

Photo Josiah Kagka



DES LÉGISLATEURS SUR LE TERRAIN

« Nous ne pouvons décemment pas venir à Nairobi sans constater par nous-mêmes les souffrances endurées dans d'autres régions du pays »

Pendant l'Assemblée de l'UIP tenue à Nairobi, des pluies torrentielles se sont abattues sur la ville. Au même moment, les populations nomades du nord-est du pays étaient victimes de la sécheresse, pour la troisième année consécutive.

Un groupe de parlementaires de pays bailleurs de fonds a accompagné la Directrice générale adjointe de l'UNICEF et ses collaborateurs à Garissa afin de constater par eux-mêmes les effets de la crise. À leur arrivée, ils ont été accueillis par le gouverneur de la province de Garissa, qui leur a présenté un bref tour d'horizon de la situation avant leur départ pour l'hôpital général. L'hôpital, mal équipé et en sous-effectif, fait tout son possible pour faire face à l'afflux de malades victimes de la malnutrition. Les membres de la délégation ont été profondément bouleversés à la vue des enfants hospitalisés en pédiatrie, luttant pour leur survie, blottis dans les bras de leurs mères et, pour certains, de leurs grands-mères, qui prennent soin d'eux depuis le décès de leurs mères. Le groupe a ensuite traversé une zone desséchée et broussailleuse pour se rendre dans un centre d'alimentation thérapeutique et rencontrer l'équipe médicale en plein travail. Puis, ils ont visité un centre de distribution de vivres où les habitants de la région viennent s'approvisionner après avoir parcouru des kilomètres à pied.

« Nous ne pouvons décemment pas venir à Nairobi sans constater par nous-mêmes les souffrances endurées dans d'autres régions du pays », a déclaré John Austin, membre du



Une parlementaire française, Mme Geneviève Colot, à Garissa.

Parlement britannique, devant l'Assemblée de l'UIP. De même, on ne peut décemment accepter que des infirmières africaines travaillent dans des hôpitaux d'Europe, alors que l'Afrique est confrontée à une grave pénurie de personnel infirmier, ni que des fruits et légumes produits en Afrique soient vendus à profusion dans les pays de l'hémisphère Nord, alors que les populations des pays producteurs meurent de faim.

Les parlementaires se sont engagés à intervenir auprès des parlements et des gouvernements de leurs pays respectifs afin d'accélérer l'acheminement de l'aide humanitaire dans les zones touchées par la sécheresse. Ils ont également estimé que des visites de cette nature devraient être organisées régulièrement à l'occasion des Assemblées de l'UIP.

...LU DANS LA PRESSE...

Kenya : après l'Assemblée de Nairobi, quelle sera la prochaine étape?

Si les Kenyans ont fait preuve jusqu'à présent d'un optimisme plus que mesuré à l'égard de leurs parlementaires, la 114^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP), qui s'est tenue à Nairobi la semaine dernière et s'est achevée hier, aura incontestablement contribué à leur redonner espoir. Certes, nos parlementaires ont été accusés, le plus souvent à juste titre, d'avoir un goût immodéré pour les fonds publics. Certes, le crédit dont le Parlement jouit encore auprès de la population faiblit de jour en jour. Cela étant, le fait que les parlementaires kenyans aient accueilli leurs homologues du monde entier à l'occasion d'une Assemblée de l'UIP qui fera date (la sixième à se tenir en Afrique en un siècle) nous conduit à penser que le Kenya n'aurait sans doute pas été choisi pour accueillir une telle manifestation si son parlement était à ce point critiquable... On rappellera qu'à la veille de l'ouverture de l'Assemblée, le Président de l'UIP, Pier Ferdinando Casini, a déclaré que l'UIP plaiderait auprès des nations occidentales en faveur de l'instauration d'un régime commercial équitable pour l'Afrique. « Il ne sert à rien de parler de solidarité si les portes des pays importateurs restent fermées aux produits africains. L'aide d'urgence fournie aux pays africains ne suffit pas; encore faut-il que des mesures déterminées soient prises pour corriger le problème structurel auquel ils se heurtent... »

AllAfrica.com - The East African Standard - 13 mai 2006

Les parlementaires du monde entier appellent à une accélération de l'aide en faveur de l'Afrique ravagée par la sécheresse

Le jour de la clôture d'une conférence d'une semaine organisée au Kenya, des législateurs venus du monde entier ont appelé les nations riches à fournir d'urgence une aide humanitaire aux régions d'Afrique ravagées par la sécheresse, où des millions de personnes sont menacées de famine. Les participants à la 114^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP) ont jugé inacceptable qu'une partie de la planète vive confortablement, alors que les populations du reste du monde, et en particulier les populations africaines, n'ont même pas de quoi se nourrir... « Il est inadmissible que des gens continuent de mourir de faim alors que d'autres vivent dans l'abondance », a déclaré Anders Johnsson, Secrétaire général de l'UIP, lors de la conférence de presse organisée à l'issue de la réunion. « Les bailleurs de fonds doivent honorer leurs engagements, et les pays qui souffrent d'une pénurie alimentaire doivent mettre en œuvre des politiques de production vivrière durable, développer leurs infrastructures, prendre des mesures de bonne gouvernance et lutter efficacement contre la corruption », a-t-il ajouté. Outre les régions d'Afrique de l'Est durement touchées par la sécheresse, de nombreux pays d'Afrique australe et d'Afrique du Nord sont confrontés depuis des décennies à de graves pénuries alimentaires. Les conflits répétés, la grande misère des populations, la mauvaise gouvernance et les politiques commerciales internationales jugées déloyales par certains observateurs n'ont fait qu'aggraver la situation.

D'après l'Agence France Press (AFP) - 12 mai 2006

Il y a un siècle, les Finlandaises étaient les premières femmes au monde à obtenir le droit de voter et de briguer un mandat parlementaire

L'année suivante, 19 femmes faisaient leur entrée au Parlement finlandais. Depuis, les femmes n'ont cessé de jouer un rôle prépondérant dans la vie politique du pays. Un siècle plus tard, la Présidente finlandaise Tarja Halonen vient d'obtenir un deuxième mandat et 38 % des sièges du Parlement sont détenus par des femmes, signe que la parité se porte bien en Finlande. Dans le même temps, nombre d'autres nations d'Europe et du monde tardent à suivre le mouvement... Selon Kareen Jabre, de l'Union interparlementaire, les grands bouleversements politiques ont souvent pour effet de faire avancer la cause des femmes. Elle cite l'exemple du Rwanda, du Burundi, de l'Iraq et de l'Afghanistan, où les nouvelles constitutions promulguées à l'issue des conflits ont fortement contribué à l'amélioration du statut politique des femmes. Le Rwanda, qui applique des quotas, figure désormais en tête du classement mondial des parlements nationaux du point de vue de la parité, avec 49 % de femmes parlementaires. Cela étant, reconnaît Mme Jabre, il reste encore un long chemin à parcourir dans la plupart des régions du monde, y compris dans des pays où les femmes ont le droit de voter et de se présenter à une élection depuis des décennies.

BBC News – 1er juin 2006



Photo UIP/L. Béain

De gauche à droite : le représentant de l'UNICEF avec Mme Rima Salah, Directrice générale adjointe de l'UNICEF, M. Maalim Mohamed (parlementaire du Kenya), M. Terry Leyden (parlementaire d'Irlande) et M. Alain Destekke (parlementaire de Belgique).

Un geste de solidarité

La 114ème Assemblée de l'UIP tenue à Nairobi a été marquée par un événement sans précédent dans l'histoire de l'Union interparlementaire : un groupe de parlementaires accompagné d'une équipe du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) s'est rendu dans la province de Garissa, située dans le nord-est du Kenya. Les parlementaires ont pu ainsi constater par eux-mêmes les conséquences de la sécheresse qui frappe actuellement quelque 3,5 millions d'hommes, d'enfants et de femmes victimes de la malnutrition et des nombreuses maladies qu'elle entraîne.

« Nous avons l'intention de rendre compte de ce que nous avons vu à nos parlements et gouvernements respectifs. Nous les encouragerons à venir en aide aux régions touchées par la sécheresse et, au besoin, à prendre des mesures exceptionnelles pour accélérer l'acheminement sur place de l'aide d'urgence. Nous informerons également nos électeurs de la situation dans les zones où nous nous sommes rendus », a déclaré John Austin, membre du Parlement britannique, au nom de ses collègues.

L'UNICEF estime à 81 millions de dollars les financements nécessaires pour sauver des vies dans les zones frappées de sécheresse. Toutefois, 27 millions de dollars seulement ont été recueillis à ce jour, soit un tiers de la somme requise. L'UNICEF a rappelé que plus de 8,7 millions de personnes étaient concernées dans les cinq pays de la Corne de l'Afrique (Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya et Somalie), dont 4,5 millions d'enfants, parmi lesquels 1,5 millions sont âgés de moins de cinq ans.

L'UNICEF a rendu hommage à l'action de l'UIP en faveur de ces populations et a fait part de son intention de travailler en collaboration plus étroite avec l'organisation mondiale des parlements, en vue de la mise en place de programmes d'urgence visant à sauver des vies, mais aussi à trouver des solutions à moyen et long terme à l'extrême vulnérabilité des populations rurales de la région. Le message que l'UNICEF souhaite transmettre aux parlements est le suivant : la survie des enfants des cinq pays de la Corne de l'Afrique et le seul mode de vie que les populations rurales de cette région connaissent sont aujourd'hui très gravement menacés. Il est donc grand temps de leur porter secours.

La solidarité peut s'exprimer non seulement au travers des parlements et des gouvernements nationaux, mais aussi à l'échelle individuelle, comme en témoignent les modestes contributions versées par plusieurs anonymes en faveur du New Life Home Trust, un orphelinat de Nairobi qui accueille depuis douze ans des centaines d'enfants, dont beaucoup sont nés avec le SIDA, et qui s'efforce de leur redonner espoir.

Comme nous l'a rappelé un journaliste kenyan à notre départ, « l'histoire de l'Assemblée ne s'arrête pas là. L'action que vous menez à l'UIP est importante et doit se poursuivre ».

L.B.

M. Pascal Lamy, Directeur général de l'OMC, rencontre des parlementaires à la Maison des Parlements : « Un oui ou un non aux accords internationaux, c'est un peu comme la bombe atomique, la participation est limitée ».

Le 23 juin, M. Pascal Lamy, Directeur général de l'OMC, a informé le Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC (organisée par l'UIP et le Parlement européen) sur l'état actuel des négociations de l'OMC. M. Lamy a déclaré que le rôle des parlementaires, qui consiste à donner suite aux engagements pris par les Etats membres par des lois d'application, « fait d'eux manifestement des partenaires essentiels des négociations commerciales internationales et plus précisément de l'OMC, qui est le principal législateur en matière de commerce mondial, puisque les traités commerciaux bilatéraux doivent se conformer aux règles qui sont fixées dans le système multilatéral ». Le Directeur général de l'OMC a également déclaré que des motifs d'insatisfaction persistaient et qu'il y avait des domaines dans lesquels des améliorations devraient être apportées. « Il existe de toute évidence des différences dans la façon dont les parlements traitent du commerce international. Certains parlements influent de manière déterminante sur la position adoptée par leur gouvernement lors de négociations internationales et peuvent demander que cette position soit modifiée ou changée; d'autres n'ont pas autant de latitude. Certains parlementaires n'interviennent qu'à la fin des négociations pour dire oui ou non aux accords internationaux. Et si ce oui ou ce non est lourd de conséquences, c'est un peu comme la bombe atomique, il y a un choix à faire et la participation est limitée ».



Photo UIP/OC Cabreira

De gauche à droite : M. Pascal Lamy, M. Anders B. Johansson, M. Enrique Baron Crespo et M. Geert Versnick.

LES FEMMES, LES QUOTAS ET LA POLITIQUE :

« L'heure est au changement »

« L'heure est au changement. La tendance est bien réelle, même si elle fait l'objet d'une vive polémique », a déclaré le professeur Drude Dahlerup, de l'Université de Stockholm, à propos des quotas et autres mesures visant à encourager les femmes à entrer en politique. Le professeur Dahlerup a publié la première étude mondiale sur l'utilisation des quotas (*Women, Quotas and Politics*, Routledge 2006). Elle répond aux questions du *Monde des Parlements*.

Q : L'introduction de quotas, qui a pour but de faciliter l'accès des femmes aux fonctions parlementaires, suscite la controverse, y compris parmi les femmes. Pourquoi ?

Drude Dahlerup : La question prête à controverse partout dans le monde.



Un grand nombre de pays ont mis en place des systèmes de quotas, en dépit de la polémique dont ils font l'objet. Plus de 40 pays ont inscrit dans leur constitution ou dans leur législation des dispositions en faveur des femmes, et dans une cinquantaine de pays, les formations politiques ont adopté de leur propre initiative, et inscrit dans leurs statuts, des dispositions relatives à l'application de quotas ou de mesures similaires. Nous avons suivi le débat, analysé les arguments des uns et des autres et examiné une multitude de règlements, car ces quotas n'ont souvent qu'une dimension symbolique. Ils sont beaucoup plus efficaces s'ils s'accompagnent, par exemple, de sanctions à l'encontre de ceux qui ne les appliquent pas. Il importe également que les mesures visant l'application de quotas soient ciblées et très détaillées. À titre d'exemple, le classement des femmes sur les listes électorales doit obéir à des règles très précises, comme c'est le cas au Costa Rica. En effet, il ne sert à rien d'avoir 50 % de candidates sur une liste électorale si elles figurent toutes en queue de liste, car elles ont alors très peu de chances d'être élues.

Q : Comment expliquez-vous l'adoption de plus en plus fréquente de mesures de ce type ?

D.D. : Dans certains pays comme la Suède, hommes et femmes se succèdent tour à tour sur les listes des partis. Il faut toutefois bien faire la

différence entre les procédures accélérées et les systèmes de quotas mis en place par étapes. Aujourd'hui, certains pays en développement font mieux que les pays dans lesquels on recensait jusqu'à présent le plus grand nombre de femmes parlementaires. Les pays scandinaves, qui ont longtemps fait office de pionniers en la matière, avec entre 30 % et 40 % de femmes parlementaires, ont été évincés il y a deux ans par le Rwanda, où 48,8 % des parlementaires sont des femmes, contre 45,3 % en Suède. Le Costa Rica se classe en troisième position, devant le Danemark, la Finlande et la Norvège. Les pays récemment sortis de conflits - Afghanistan, Bosnie-Herzégovine, Iraq, Rwanda, Ouganda - ont du partir de rien. Mais aujourd'hui, il existe de multiples recommandations internationales, dont plusieurs émanent de l'UIP, et certains pays ont fait un bond en avant remarquable, sans commune mesure avec l'expérience vécue en Europe. Au Costa Rica, la proportion de femmes parlementaires est passée de 19 % à 35 % en une seule élection. Les pays scandinaves n'ont jamais fait aussi bien ! L'heure est visiblement au changement. La tendance est bien réelle, même si elle fait l'objet d'une vive polémique.

Q : Tout le monde s'accorde visiblement à reconnaître l'importance du rôle des femmes dans le domaine politique. Dans ce cas, pourquoi l'introduction de quotas se heurte-t-elle à une telle résistance ?

D.D. Cette résistance s'exprime de quatre manières différentes. Il y a d'abord la position anti-féministe de ceux qui considèrent que la politique est une affaire d'hommes et que les femmes doivent rester à la maison. Cette vision des choses ne présente guère d'intérêt. Il y a ensuite la position défendue par les anciens pays communistes, qui aiment à rappeler que des quotas étaient en vigueur sous le régime soviétique et qu'ils ne souhaitent pas les rétablir. En réalité, ces quotas ne s'appliquaient pas aux plus hauts échelons de l'appareil politique, où l'on ne trouvait que des

(Suite en page 5)



Photo AFP

(suite de la page 4)

hommes. Il y a aussi la théorie libérale selon laquelle tout est affaire de mérite, et non de sexe. Enfin, il y a la position la plus intéressante, celle des féministes, qui estiment que les quotas sont susceptibles de jeter le discrédit sur les femmes élues. Une autre question se pose : les femmes prêtes à entrer en politique sont-elles suffisamment nombreuses ? J'aurais tendance à dire qu'en règle générale, le problème ne se pose pas à l'échelle nationale, dans la mesure où il y a tout au plus 600 sièges à pourvoir dans les parlements nationaux, ce qui suppose de trouver 300 femmes compétentes. À mon sens, on peut y parvenir sans difficulté.

Q : Que répondez-vous à ceux qui refusent toute idée de quotas ?

D.D. : Je plaide non pas en faveur des quotas, mais d'une plus grande participation des femmes à la vie politique. Il existe toute une panoplie de mesures qui peuvent se révéler très efficaces dans certaines conditions. Les quotas ne sont qu'une des solutions envisageables. Il faut aussi rappeler que les hommes sont élus depuis de nombreuses années sur la base de quotas officiels. Il est beaucoup plus facile pour un homme d'entrer en politique et d'être élu ou réélu. Je crois aussi que les quotas sont une mesure temporaire.

Q : Peut-on considérer que les quotas sont une forme de discrimination à l'égard des hommes ?

D.D. : Non. Ce serait le cas si la situation de départ était équitable. Or, les hommes bénéficient d'avantages incontestables, et les quotas ne sont qu'un moyen de compenser la discrimination dont les femmes sont victimes. Le plus important est que les partis politiques prennent conscience de leur fonction de filtrage. Il est grand temps qu'ils recrutent des femmes et les fassent figurer en tête de liste, et non en fin de liste. Le système électoral doit lui aussi être modifié. Les pays doivent notamment prendre des mesures conformes à leur système politique. À titre d'exemple, dans les pays qui appliquent le système majoritaire, comme l'Inde, les États-Unis et le Royaume-Uni, la proportion de femmes est très faible : 15 % seulement au Congrès américain, et 19,5 % au Parlement britannique. Cette situation pour le moins embarrassante résulte en partie de la nature même du système électoral. Il convient donc de se poser la question suivante : comment appliquer des quotas dans un système majoritaire en n'ayant qu'un seul candidat par parti ? Dans un système de ce type, il faut s'y prendre autrement. Un autre facteur intéressant intervient aussi : je veux parler de l'importance grandissante que les pays attachent désormais à leur image internationale. La présence de femmes en politique est perçue comme un signe symbolique de démocratisation. Ce n'était pas le cas il y a quinze ans.

Q : Comment expliquez-vous que le Gouvernement suédois compte autant de femmes que d'hommes et que les femmes soient si nombreuses au Parlement suédois ?

D.D. : La situation a évolué très lentement. Les femmes ont d'abord fait leur entrée dans le monde du travail et ont

prouvé qu'elles étaient aussi instruites et compétentes que les hommes. La société suédoise est de tradition laïque et repose sur des principes éthiques social-démocrates. N'oublions pas que les femmes scandinaves ont dû se battre pendant 70 à 80 ans pour en arriver là (voir aussi le site web www.quotaproject.org).

« Une participation équitable des hommes et des femmes nous semble indispensable à un approfondissement réel de la démocratie »

La sénatrice uruguayenne Monica Xavier a été élue Présidente du Comité de Coordination des femmes parlementaires de l'UIP à Nairobi. Dans ce premier entretien, elle partage ses priorités avec *Le Monde des Parlements*.



Photo Parlement Kenyan/J. Kagika

Mme Monica Xavier, sénatrice uruguayenne et Présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires de l'UIP (gauche) et Mme Beth Mugo, parlementaire kenyane, adjointe du Ministre de l'éducation et Présidente de la Réunion des femmes parlementaires à Nairobi.

Q : Vous avez été élue, à Nairobi, présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires de l'UIP. Quelles sont vos priorités ?

Sénatrice Monica Xavier : Je m'attacherai, tout d'abord, à poursuivre la défense de cette juste cause, soutenue par l'UIP, qu'est la promotion de la participation politique des femmes. Une action qui s'enrichit sans aucun doute du travail en réseau mené par les femmes politiques dans chaque pays et entre les parlements. A cet égard, la mondialisation présente des opportunités que nous nous devons de saisir mais aussi des inconvénients, autant de défis qu'il nous faut relever ensemble. Aucun problème ou presque (traite de femmes et enfants, pandémie du VIH, violences familiales) ne saurait être résolu sans tenir compte de l'expérience d'autres pays; or l'UIP assure précisément ce lien indispensable entre nous tous, jouant par-là un rôle clé. On ne peut, par ailleurs, que déplorer l'insuffisance des échanges sud-sud entre femmes latino-américaines. Il est, en effet, évident, que du fait de nos origines, mais aussi de nos destins migratoires, de raisons culturelles et économiques entre autres, les liens avec les pays du Nord sont plus importants

(Suite en page 6)

(Suite de la page 5)

que ceux tissés avec nos homologues du Sud. La mise en place d'une relation plus étroite et de meilleure qualité constitue un grand défi, qui consiste à faire en sorte que les femmes contribuent de manière décisive à une culture de la paix dans le cadre du dialogue interculturel et multiculturel.

Q : Vous avez mentionné une culture de la paix, comment peut-on y parvenir ?

M.X. : Encourager les sociétés et leurs représentantes politiques à engager des processus permettant de s'enrichir des différences culturelles et d'accepter les différences de valeurs d'une nation à l'autre, revient à contribuer grandement à la paix et à la compréhension entre les peuples. Aussi est-il important de soutenir les processus de communication dans le domaine des industries culturelles, qui reflètent au mieux nos différences et ressemblances, dans toute leur richesse et leur variété dans ce monde globalisé. La lutte contre le sexisme dans la publicité, contre les stéréotypes liés au genre dans les médias et, en particulier, contre les stéréotypes discriminatoires des cultures du sud compte au nombre des mesures les plus simples. Les enfants de notre hémisphère doivent être familiarisés avec leurs particularités régionales, mais tout en apprenant, à travers les jeux et l'éducation officielle, que leurs droits et leurs devoirs sont égaux partout dans le monde, quels que soient leur sexe, leur ethnie ou leur religion.

Q : Comment définiriez-vous la situation des femmes parlementaires en Amérique latine?

M.X. : Les femmes sont sous-représentées dans les parlements d'Amérique latine. Notre région (20,7%) dépasse tout juste de 4% la moyenne mondiale qui est de 16,6%. C'est aux environs des années 1940 que les femmes du continent ont obtenu le droit d'élire et d'être élues mais les dictatures qui ont sévi dans plusieurs de nos pays au cours des années 1970 n'ont pas facilité, loin s'en faut, l'accès des femmes aux fonctions de représentation politique. Le pouvoir législatif n'est pas une exception puisque la même sous-représentation est à déplorer dans l'exécutif et le judiciaire. A l'heure actuelle, les femmes sont très présentes dans n'importe lequel de ces trois pouvoirs mais sans pour autant parvenir aux plus hautes responsabilités, freinées qu'elles sont par le fameux "plafond de verre" – expression que je fais mienne. En effet, en théorie, il n'existe pas de dispositions empêchant notre ascension sociale; mais, dans les faits, une telle ascension nous est interdite. Dans la région, les dernières élections – qui ont eu lieu au début de cette année – ont abouti à une participation plus large des femmes. Nous y sommes parvenues grâce à des mesures d'action positive - des quotas - qui, avec d'autres résultats favorables, ont élevé la moyenne générale des femmes en politique.

Q : Quel message souhaitez-vous faire passer à vos homologues de sexe masculin pour une coopération plus étroite entre hommes et femmes en politique ?

M.X. : Une participation équitable des hommes et des femmes nous semble indispensable à un approfondissement réel de la démocratie. La moitié de la population ne peut demeurer exclue des cercles de décision suprême. C'est notamment le cas des parlements, qui ont pour vocation de représenter les intérêts les plus divers de la société. S'il est vrai, comme je le crois, que les femmes sont une catégorie sociale digne d'être représentée, nous avons encore beaucoup de chemin à faire sur la voie de la représentation des femmes dans les systèmes parlementaires, en particulier en Amérique latine. Pour autant, malgré des pourcentages encore faibles, la présence des femmes parlementaires en contact avec nos homologues de différents pays et oeuvrant en synergie avec des organisations sociales, est désormais plus visible. Nous avons plusieurs actions à mener : accroître la participation des femmes dans les parlements, promouvoir une législation allant dans le sens de la parité entre les sexes et contrôler son application par l'exécutif. Nous devons toutes et tous contribuer à l'approfondissement de la démocratie en apportant nos points de vues et expériences les plus divers.

Q : Que peut faire l'UIP pour promouvoir encore plus la participation des femmes dans les parlements ?

M.X. : Beaucoup de choses ! Poursuivre la promotion des mesures de discrimination positive et effectuer une évaluation et un contrôle stricts des résultats, encourager la ratification, par les parlements, d'instruments internationaux et promouvoir les actions des parlements visant à abroger les lois discriminatoires, favoriser les échanges sur divers thèmes dans le cadre de séminaires, tables rondes, etc. Elle peut aussi promouvoir le débat et la législation sur la démocratisation des partis politiques, afin qu'ils intègrent dans leurs structures des mécanismes de discrimination positive, débattre de politiques sociales qui, en libérant les femmes d'une partie de leur rôle de reproduction sociale de la famille, permettent d'atténuer les effets de la double journée et favorisent ainsi une plus large participation politique de leur part, encourager les politiques de lutte contre les discriminations sur le marché du travail de sorte que la femme soit autonome des points de vue économique et social et puisse mener pleinement sa vie politique, promouvoir des politiques actives contre la violence domestique qui empêche la femme de jouer un rôle en dehors de la sphère du foyer. Enfin, les parlements et l'UIP elle-même doivent donner l'exemple en présentant des structures de fonctionnement techniques et administratives et des réglementations qui favorisent la parité des sexes dans leur vie quotidienne.

RÔLE ET OBLIGATIONS DES PARLEMENTS

Stephen Lewis, Envoyé spécial des Nations Unies :

« Le SIDA est le plus grand fléau de l'histoire de l'humanité »

Au cours de sa 114^{ème} Assemblée, tenue à Nairobi, l'UIP a organisé un débat sur le VIH/SIDA et les enfants, en coopération avec l'UNICEF et l'ONUSIDA. Lors d'une conférence de presse, Stephen Lewis, Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour le VIH/SIDA en Afrique, a appelé les législateurs à œuvrer à l'émancipation des femmes. Il les a notamment invités à « élaborer une législation type et à la porter de pays en pays, afin de s'assurer qu'elle est bien adoptée, mise en œuvre et appliquée ».

M. Lewis a demandé aux parlementaires de rentrer chez eux en ayant à l'esprit que le SIDA est « le plus grand fléau de l'histoire de l'humanité. Le monde n'a jamais rien connu de tel auparavant », a-t-il déclaré, en précisant que les femmes et les enfants étaient les grands laissés-pour-compte de la lutte contre le SIDA en Afrique. « Pourtant, les priorités concernant les enfants ont été clairement définies : accès des enfants infectés aux traitements, prévention de la transmission du virus de la mère à l'enfant, politiques de prise en charge des orphelins du SIDA, mesures de prévention ciblant les adultes et les adolescents », souligne Stephen Lewis. Selon lui, « les parlementaires d'Afrique et d'ailleurs doivent accorder une bien plus grande attention aux interventions en faveur des femmes, car la situation des femmes rejailit inmanquablement sur les enfants, et ce que les femmes africaines endurent actuellement est un véritable cauchemar ».

« Il faut adopter des lois sur les violences sexuelles et le viol, les droits des femmes en matière de propriété et de succession, les systèmes de quotas visant à assurer la représentation des femmes au sein des instances parlementaires, et la suppression des frais médicaux à la charge des patients, qui font obstacle à l'accès des femmes aux soins de santé », a déclaré l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour le VIH/SIDA en Afrique.



Photo AFP

« Jamais la communauté internationale ne s'était montrée à ce point incapable de répondre aux besoins des femmes que depuis que la pandémie de SIDA fait rage. C'est ce message que je souhaite transmettre aux parlementaires, et je suis persuadé qu'ils peuvent contribuer de manière déterminante à faire évoluer la situation ».

M. Lewis a rappelé qu'en Afrique, la situation était effroyable et que le nombre de décès qui pourraient être évités était insupportable. « L'Afrique ne peut assumer à elle seule le coût d'une telle tragédie. L'échec de la communauté internationale ne trompe personne. J'estime que les parlementaires ont des obligations considérables en la matière. Ils n'ont pas simplement un rôle à jouer, ils ont aussi le devoir de mettre à profit les initiatives constructives engagées par divers pays. Le Kenya a réalisé il y a deux ou trois ans une étude très intéressante des lois kenyanes relatives au SIDA. Cette étude a mis en évidence de réelles inégalités entre les hommes et les femmes. Éducation et législation vont de pair, mais la question de l'égalité entre les sexes est au cœur du problème. »

« DONNER AUX FAMILLES ET AUX COMMUNAUTÉS LES MOYENS DE FAIRE FACE À LA PANDÉMIE DE SIDA »

La Directrice générale adjointe de l'UNICEF, Mme Rima Salah, a déclaré que les communautés locales et nationales de même que la communauté internationale devaient agir sans plus tarder pour combattre efficacement la pandémie de SIDA. « Les initiatives engagées au plus haut niveau et la volonté politique des États sont importantes. Cela étant, nous avons tous un rôle à jouer. Chacun de nous doit agir de toute urgence pour donner aux communautés et aux familles les moyens de faire face à la pandémie de SIDA et de faire évoluer les coutumes, les pratiques et les comportements », a-t-elle ajouté.

Mme Salah a insisté sur la nécessité de renforcer les capacités des familles et des communautés et d'améliorer l'accès aux services comme les soins de santé, l'éducation et la protection sociale. Selon elle, l'évolution du statut de la femme est une priorité. « Mme Graça Machel, que j'ai rencontrée tout récemment au Mozambique, se dit convaincue que l'on ne pourra pas enrayer la pandémie si le statut de la femme africaine reste inchangé et si rien n'est fait pour accroître dans des proportions sensibles le nombre de programmes axés sur l'autonomisation des femmes. »

Enfin et surtout, Mme Salah a rappelé l'importance du rôle des médias « qui ont la capacité d'atteindre chaque communauté et chaque famille ».

...LU DANS LA PRESSE...

Les Nations Unies déplorent l'absence d'orientation claire dans la lutte contre le SIDA

Stephen Lewis, Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le VIH/SIDA en Afrique, a déploré l'absence d'orientation claire, au niveau mondial, dans la lutte contre la maladie. Il a ajouté que l'incapacité de la communauté internationale à enrayer la propagation du SIDA ne tenait qu'en partie à des financements insuffisants. Selon lui, « c'est l'absence d'orientation claire, tous niveaux confondus, qui est proprement scandaleuse et interdit toute riposte efficace à la pandémie. L'Afrique ne peut financer à elle seule la lutte contre le SIDA, même s'il est normal qu'elle y contribue selon ses moyens », a déclaré M. Lewis lors d'une table ronde organisée à l'occasion de l'Assemblée de l'UIP tenue à Nairobi. « Le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme a récemment approuvé une série de projets, mais il n'a pas de quoi les financer. Les pays qui s'étaient engagés à relever le montant de leurs contributions sont revenus sur leurs promesses », a-t-il ajouté.

Agence de presse espagnole (EFE) - 10 mai 2006

DROITS DE L'HOMME DES PARLEMENTAIRES

Myanmar : il est urgent de préparer la transition vers la démocratie

Le régime militaire birman a convoqué, en janvier 1993, une conférence nationale chargée de rédiger une nouvelle constitution à partir d'une trame très contraignante qui s'articulait autour de six objectifs prédéfinis et de 104 principes réaffirmant le rôle prépondérant de l'armée. En 1995, les délégués de la LND ont quitté la conférence, estimant qu'aucun débat libre et démocratique n'était possible. En 1996, date de la clôture de la conférence, les élus constituaient moins de 3 % des participants, et aucun d'eux ne représentaient la LND. En mai 2004, la conférence a repris ses travaux, sans qu'aucun des obstacles à la tenue d'un débat libre et démocratique n'ait été levé.

On ne s'étonnera donc pas que l'UIP soit profondément préoccupée, depuis 1990, par la situation au Myanmar. En sa qualité d'organisation mondiale des parlements, l'UIP s'efforce de défendre la démocratie partout dans le monde et a condamné à ce titre le refus du gouvernement birman d'autoriser le parlement à siéger. Elle a également fait savoir que la conférence nationale, dans sa forme actuelle, n'était selon elle qu'une manœuvre pour prolonger la dictature militaire.

L'UIP ne s'inquiète pas seulement de la situation institutionnelle qui règne au Myanmar. Au lendemain des élections de 1990, de nombreux candidats sortis vainqueurs du scrutin ont été arrêtés, incarcérés et, pour nombre d'entre eux, condamnés arbitrairement en vertu de lois draconiennes. Nombre d'autres ont été contraints de renoncer à leurs fonctions parlementaires et de quitter la LND. Treize parlementaires sont toujours emprisonnés, et plusieurs d'entre eux seraient en très mauvaise santé. C'est le cas de Than Nyein et May Win Myint, arrêtés en octobre 1997 et condamnés deux mois plus tard à une peine de sept ans d'emprisonnement et de travaux forcés, pour avoir organisé des manifestations antigouvernementales.

En novembre 2004, ils ont été condamnés à une peine supplémentaire de 60 jours de prison, et en février 2006, leur emprisonnement a été prolongé d'une année en vertu de la loi sur la protection de l'État. Tous deux seraient toujours en attente du traitement médical que justifie leur état. Par ailleurs, des cas de mauvais traitements sont régulièrement signalés, et plusieurs parlementaires ont été condamnés pour avoir transmis des informations à ce sujet au Rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits humains au Myanmar. Ainsi, Saw Naing Naing et Zaw Myint Maung, arrêtés en octobre 1990 et condamnés à des peines respectives de 25 ans et 10 ans de prison pour avoir organisé une réunion secrète en vue de la constitution d'un gouvernement provisoire, ont été condamnés en 1996 à une peine d'emprisonnement supplémentaire de sept ans pour avoir tenté de transmettre des informations au Rapporteur spécial des Nations Unies sur les conditions de détention dans les prisons birmanes.

Les parlementaires, à l'instar de toute personne qui tenterait de participer à des activités politiques, risquent à tout moment d'être arrêtés ou renvoyés en prison. Ainsi, en mars 2003, à la suite d'une agression contre Aung San Suu Kyi et ses partisans, dont beaucoup disent qu'elle aurait été orchestrée par la junte militaire au pouvoir, la présidente de la LND, nombre

de ses partisans et plusieurs parlementaires ont été arrêtés ou renvoyés en prison. Aung San Suu Kyi et 17 responsables de la LND ont par la suite été placés en détention « à titre de précaution ». Depuis, Aung San Suu Kiy est assignée à résidence. À la suite de ces événements, le faible espoir qu'avaient fait naître les négociations entamées en octobre 2000 entre le régime militaire et la LND s'est évanoui, et la perspective d'un avenir démocratique est toujours aussi incertaine.

L'UIP et son Comité des droits de l'homme des parlementaires n'ont cessé d'interpeller les autorités birmanes pour leur demander de libérer les parlementaires toujours emprisonnés et d'entamer de réelles négociations avec la LND, afin de préparer la transition vers la démocratie à laquelle aspire le peuple.

L'UIP a également appelé les parlements membres à appuyer résolument le processus de démocratisation au Myanmar et a compilé toutes les informations relatives aux initiatives engagées à cette fin par des parlementaires. Elle a notamment encouragé le Groupe de pression interparlementaire de l'ASEAN sur le Myanmar à poursuivre et à intensifier l'action déterminante qu'il a menée jusqu'à présent, et qui a conduit le Myanmar à renoncer à la présidence de l'ASEAN en 2006. L'UIP estime que les parlements du monde devraient tout mettre en œuvre, y compris en plaidant auprès des gouvernements de leurs pays respectifs, pour que le Myanmar s'engage dans un processus qui permettra à terme au peuple birman d'exercer son droit inaliénable à prendre part à la direction des affaires publiques du pays, conformément à l'Article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.



Mme Aung San Suu Kyi, lauréate du Prix Nobel de la Paix.

Photo AFP

COOPÉRATION ENTRE L'UIP ET LES NATIONS UNIES

Interview de M. Jan Eliasson

« Notre tâche est de traiter les problèmes réels sur le terrain et d'apporter un plus aux peuples du monde entier »

Quelques semaines avant de devenir Ministre des Affaires étrangères de la Suède, M. Jan Eliasson, Président de la 60ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies, a expliqué, dans un entretien accordé au *Monde des Parlements* et au E-Bulletin de l'UIP, ses positions sur différents sujets, et notamment la coopération entre les Nations Unies et l'UIP

Question : Vous avez consacré beaucoup d'efforts à la mise en application des décisions du Sommet mondial. Quelles sont les réalisations qui, à vos yeux, sont les plus importantes et pourquoi ?



M. Jan Eliasson : En décembre dernier, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de créer le Fonds central d'intervention d'urgence (CERF), qui permettra une réponse plus structurée et plus rapide en cas d'urgences humanitaires. Plus de 250 millions de dollars E.-U. de contributions ont déjà été annoncés pour ce fonds, lancé le 9 mars. Autre décision importante prise en décembre dernier : la création de la Commission de consolidation de la paix. Avec ce mécanisme, l'ONU sera mieux armée pour aider les pays sortant d'un conflit à conduire leur transition vers la paix. Le 15 mars 2006, l'Assemblée générale a créé un nouveau mécanisme de droits de l'homme, le Conseil des droits de l'homme. Il s'agit là d'une décision historique. Cette création traduit un nouveau départ pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans le monde entier. Les pays candidats doivent présenter leur propre bilan en matière de droits de l'homme et faire face au risque d'expulsion s'ils violent leurs engagements alors qu'ils sont membres du Conseil.

Q : Vous dites souvent qu'il est primordial pour l'ONU de faire entrer la réalité de notre monde dans ses salles de réunion. Comment croyez-vous que cela puisse se faire ?

J.E. : Nous devons garder présent à l'esprit que les Nations Unies ont été créées pour servir les peuples - les premiers mots de la Charte des Nations Unies

sont « Nous, peuples des nations... ». Nous tous qui travaillons pour les Nations Unies devons ainsi nous rappeler que notre tâche est de traiter les problèmes réels sur le terrain et d'apporter un plus aux peuples du monde entier. Il y a plusieurs manières d'introduire la réalité des faits dans les salles de réunion des Nations Unies. On pourrait avoir des débats plus interactifs sur les grands dossiers mondiaux avec des participants qui apporteraient leur expertise dans chaque domaine examiné. On pourrait aussi renforcer nos relations avec les partenaires extérieurs appropriés - les parlements et la société civile, y compris les organisations non gouvernementales. En tant que parlementaires, vous pouvez relayer les messages de vos électeurs. De même, vous pouvez jouer un rôle important en sensibilisant le public à l'action des Nations Unies.

Q : Comment décririez-vous les grands défis que l'ONU devra relever dans les mois à venir ?

J.E. : Tout d'abord rétablir et renforcer la confiance dans le système multilatéral lui-même. Dans le monde d'aujourd'hui, on n'a jamais eu autant besoin d'un système multilatéral pour apporter des solutions mondiales aux problèmes mondiaux que sont la pauvreté, les maladies transmissibles, les atteintes à l'environnement, les actes de terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et le crime organisé. Les enjeux sont considérables - l'alternative au multilatéralisme, c'est l'unilatéralisme, ou bien des groupements de pays qui se font face. Il faut donc faire des Nations Unies un acteur plus fort et plus efficace sur la scène mondiale.

Q : Au Sommet onusien de 2005, les chefs d'Etat et de gouvernement ont appelé à une coopération renforcée entre l'ONU et l'UIP dans la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire et dans la réforme de l'ONU.

Comment, selon vous, cet engagement politique peut-il trouver corps dans la pratique ?

J.E. : Il est nécessaire de renforcer la coopération entre les Nations Unies et les parlements nationaux et régionaux, y compris par l'UIP, au sein des structures existantes. Les Nations Unies ont tout à gagner d'un rôle plus actif des parlementaires dans la mise en

(Suite en page 10)

(suite de la page 9)

oeuvre des décisions des Nations Unies en général. Nous devons trouver de meilleures manières d'amplifier l'échange d'informations entre les Nations Unies et les instances parlementaires, comme l'UIP. Les parlementaires peuvent contribuer au programme de réforme de l'ONU de bien des façons différentes. Outre l'exercice de leurs responsabilités législatives, les parlementaires peuvent faire comprendre à leurs électeurs en quoi les Nations Unies apportent un plus à leur vie quotidienne et pourquoi le multilatéralisme est important. Ils peuvent aussi apporter une contribution au niveau opérationnel. L'un des domaines importants où les parlementaires peuvent jouer un rôle significatif est celui de la consolidation de la paix. Les pays sortant d'un conflit ont besoin d'une assistance pour mettre en place des moyens et des institutions dans bien des domaines, y compris la gouvernance démocratique. Leur expérience sera précieuse dans l'effort international de reconstruction des sociétés déchirées par la guerre.

...LU DANS LA PRESSE...

114^{ème} Assemblée de l'UIP – des délégués britanniques censés rencontrer des parlementaires iraniens

Deux membres de la délégation britannique ont annoncé qu'ils allaient organiser une réunion à huis clos avec des délégués iraniens. Lord Morris of Aberavon et Lord Joplin n'ont pas souhaité préciser l'objet de cette rencontre, mais ont cependant laissé entendre que la question de la menace d'une attaque américaine contre l'Iran en représailles à la reprise du programme nucléaire iranien, très controversé, serait probablement évoquée.

The Daily Nation (Kenya) - 11 mai 2006

L'UIP CRÉE UN GROUPE CONSULTATIF POUR QUE LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX RELATIFS AU VIH/SIDA SOIENT INTÉGRÉS AUX PRIORITÉS NATIONALES



De gauche à droite : Mme Kathleen Cravero (PNUD), Mme Anda Filip (UIP), la sénatrice Margareth Mensah-Williams (Namibie), Mme Purnima Mane (ONUSIDA) et M. Marcel van Soest (World AIDS Campaign).

Dans un discours prononcé le 2 juin à l'occasion de la Réunion de haut niveau sur le VIH/SIDA organisée par les Nations Unies, la sénatrice namibienne Margareth Mensah-Williams, Vice-présidente du Comité exécutif de l'UIP, a donné l'assurance que l'UIP s'emploierait avec vigueur à mobiliser un plus large soutien auprès de la communauté parlementaire mondiale en faveur de la lutte contre la pandémie.

La Déclaration politique sur le VIH/SIDA adoptée à l'issue de la Réunion de haut niveau souligne l'importance du rôle des parlements dans la lutte contre la maladie. Dans cette déclaration, les États s'engagent à prendre des mesures visant à promouvoir l'égalité entre les sexes, l'émancipation des femmes et la protection des fillettes, le respect des droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA, le renforcement des mesures de protection en faveur des groupes vulnérables, la mise en œuvre d'une panoplie complète de mesures de prévention du VIH, et la pleine participation du secteur privé et de la société civile, y compris les personnes vivant avec le VIH/SIDA, à la riposte contre l'épidémie.

Le discours de l'UIP s'inscrivait dans le prolongement d'une réunion parlementaire tenue à New York le 1er juin et organisée par l'UIP en coopération avec l'ONUSIDA et le PNUD. La réunion a rassemblé une soixantaine de parlementaires, dont beaucoup étaient membres de commissions parlementaires sur le VIH/SIDA. Les participants ont insisté sur la nécessité de sensibiliser davantage les parlementaires aux enjeux liés au VIH/SIDA, et ont estimé que la situation appelait une riposte politique et un renforcement du dialogue et des liens entre les parlements et les organisations communautaires de lutte contre le VIH/SIDA. À l'issue des débats, les participants ont recommandé la création par l'UIP d'un Groupe consultatif dont le but serait de contribuer à placer les engagements et les politiques internationales en matière de VIH/SIDA au cœur des préoccupations des 146 parlements membres de l'UIP. Le Groupe consultatif aura également pour tâche de resserrer les liens entre l'UIP et l'ONUSIDA, qui ne cessent de se renforcer.

RÉUNION-DÉBAT DE L'UIP ET DU CONGRÈS DES ÉTATS-UNIS SUR L'AIDE AUX JEUNES PARLEMENTS DANS LES SITUATIONS D'APRÈS-CONFLIT ET LES SOCIÉTÉS EN TRANSITION

Lors d'une réunion tenue au Capitole sous l'égide de l'UIP et de la Commission de la Chambre pour l'aide à la démocratie, M. Pier Ferdinando Casini, Président de l'UIP, s'est joint au Président de la Commission, M. David Dreier, et à M. David Price, doyen de la Commission, pour souligner la nécessité pour la communauté internationale d'apporter rapidement un appui soutenu, propre à renforcer les institutions parlementaires des pays qui sortent de la crise ou d'un conflit.

La réunion avait pour thème *Pour des parlements forts et performants dans les sociétés qui sortent d'un conflit : bilan des expériences et feuille de route.*

Y assistaient des membres du Congrès, des conseillers et des représentants d'institutions des Etats-Unis telles que le Département d'Etat, USAID, le National Democratic Institution (NDI), l'International Republican Institute (IRI), l'International Foundation for Electoral System (IFES), l'Asia Foundation et plusieurs autres. Parmi les intervenants figuraient M. Allen Weinstein, archiviste des Etats-Unis, et M. Paul Bonacelli, sous-administrateur adjoint de USAID.

Dans son allocution, le Président Casini a évoqué une étude récemment publiée par l'UIP, *Parlement et démocratie au XXIème siècle : guide des bonnes pratiques*, pour montrer que la démocratie ne peut pas fonctionner sans un parlement viable qui réponde aux critères élémentaires de transparence et de responsabilité. Les intervenants ont été unanimes à conclure que, dans les pays qui sortent d'un conflit en particulier, mais pas seulement dans ces pays, les parlements rencontraient des difficultés majeures dans l'exercice de leurs fonctions faute d'infrastructures et de formation, du fait de l'impasse politique, de déficiences du processus électoral et de bien d'autres facteurs. L'aide internationale à ces parlements est donc indispensable au rétablissement de la démocratie. Ils ont estimé, cependant, qu'il n'y avait pas de modèle unique de démocratie et que l'assistance devait être adaptée aux conditions locales. Ils se sont également accordés à penser que l'aide devait être considérée comme une expérience enrichissante aussi bien pour ceux qui l'apportent que pour ceux qui la reçoivent. Pendant son séjour à Washington, du 7 au 9 juin, le Président Casini a également rencontré le Sénateur Richard Lugar, Président de la Commission sénatoriale des affaires étrangères, MM. Adam Putnam et Thomas Reynolds, membres de la direction républicaine de la Chambre des Représentants, M. Alcee Hastings, membre du Congrès et Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, ainsi que d'autres membres en vue du Congrès. Leurs entretiens ont essentiellement porté sur la nécessité pour le Congrès de participer à nouveau aux travaux de l'UIP et sur les modalités de ce réengagement.



De gauche à droite : M. P. Bonacelli, M. P.F. Casini, M. D. Dreier, M. A. Weinstein et le Secrétaire Général de l'UIP, M. A.B. Johnsson.

Récentes publications de l'UIP

39ÈME CHRONIQUE DES ÉLECTIONS PARLEMENTAIRES

Cette 39ème édition de la Chronique des élections parlementaires fait le point sur les législatives tenues dans 39 pays pour pourvoir des sièges dans 47 chambres en 2005. Près de 328 752 500 électeurs ont participé à ces scrutins pour élire 7 845 personnes chargées de les représenter dans les parlements nationaux. Sur ce total, près de 20 % étaient des femmes, confirmant la tendance à la hausse observée depuis quelques années. L'Argentine et le Zimbabwe se sont distingués avec 42 % de femmes élues à la Chambre haute du premier de ces deux pays et 40 % à celle du second.

La Chronique, qui est publiée en français et en anglais, peut être commandée auprès du Secrétariat de l'Union interparlementaire.

Prix : CHF 35.- (CHF 24.50 pour les membres de l'UIP).



AFGHANISTAN : AIDER LE PARLEMENT À CONSOLIDER LA DÉMOCRATIE



L'UIP et le PNUD ont organisé une visite d'étude de la Diète japonaise à l'intention de membres et de hauts fonctionnaires du Parlement afghan. La délégation afghane a été reçue par la Présidente de la Chambre des Conseillers, Mme Chikage Oogi.

Depuis fin 2003, l'UIP s'emploie avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à aider l'Assemblée nationale de l'Afghanistan à devenir une institution démocratique, capable d'exercer ses fonctions de représentation en toute transparence et ouverture d'esprit. L'UIP et le PNUD se sont attachés non seulement à dispenser une formation continue au personnel parlementaire, mais aussi à renforcer les capacités des parlementaires eux-mêmes.

Ensemble, ils ont organisé une conférence sur l'établissement de relations fructueuses entre le législatif et l'exécutif, qui s'est tenue à Kaboul du 15 au 17 avril 2006. Assistaient à cette conférence des membres du Meshrano Jirga (Chambre des anciens, Chambre haute) et des hauts fonctionnaires des ministères gouvernementaux compétents, notamment des représentants du Ministère d'Etat des affaires parlementaires.

Pendant la réunion, qui a duré trois jours, les participants ont rencontré des experts venus du Bangladesh, du Canada, de l'Inde, de Sri Lanka, des Nations Unies et de l'UIP et ont procédé avec eux à une étude approfondie des moyens d'améliorer la coopération entre le parlement et l'exécutif.

L'UIP et le PNUD ont aussi organisé en juin 2006 une visite d'étude de la Diète japonaise à l'intention de membres et de fonctionnaires du Parlement afghan. Pendant cette visite, les participants ont pu s'entretenir avec leurs homologues japonais de questions touchant au fonctionnement général du parlement. Ils ont débattu notamment de la prise de décision par le parlement, de la séparation des pouvoirs entre parlement et gouvernement, du bicaméralisme, des systèmes électoraux et de la politique partisane. Des discussions ont également eu lieu sur le processus législatif, notamment sur la participation parlementaire au processus budgétaire. Les participants ont voulu savoir comment la Diète japonaise s'y prenait pour contrôler l'exécutif de manière à l'encourager à la transparence, l'inciter à rendre compte et lutter contre la corruption. Ils ont examiné les facilités dont disposaient les membres, notamment le service de recherche, les TIC (technologies de l'information et de la communication), ainsi que les moyens d'intégrer la parité entre hommes et femmes et les droits de la personne dans les procédures et pratiques parlementaires.

« Le Parlement afghan doit se familiariser avec le fonctionnement d'autres parlements du monde en devenant membre de l'UIP »

Entretien avec le Président du Meshrano Jirga (Chambre des anciens) de l'Afghanistan, le Professeur Sebghatollah Mojaddedi, qui est également Président de la Commission nationale pour la paix et la réconciliation.

Q : L'Afghanistan a un parlement pour la première fois depuis 30 ans. Quels sont les grands défis pour cette institution et comment la communauté internationale peut-elle l'aider à les relever ?

Professeur Sebghatollah Mojaddedi : Comme vous le savez, le parlement comme institution démocratique ne fonctionnait plus depuis 30 ans. Le parlement actuel a donc bien des problèmes à résoudre. On peut les résumer ainsi : il manque d'espace et de locaux pour les séances plénières, les sessions des commissions et les secrétariats généraux. La Chambre haute a créé 16 commissions et la Chambre basse, 18. Dans le bâtiment du parlement actuel, il n'y a que 12 salles où puissent siéger les commissions. Alors, les commissions des deux Chambres, qui sont au nombre de 34 au total, doivent se partager ces salles selon un horaire très serré, ce qui a une incidence néfaste sur leurs travaux. Au Parlement afghan, les deux Chambres ont des secrétariats séparés qui ont au total 13 départements.

Q : Pouvez-vous nous donner des exemples concrets ?

S.M. : Nous manquons sérieusement de bureaux pour le personnel du secrétariat. Dans la plupart des parlements du monde, chaque parlementaire dispose d'un bureau équipé d'un matériel informatique moderne, ce qui n'est pas le cas en Afghanistan. La Chambre haute de l'Assemblée nationale afghane a formé huit groupes. Or, nous n'avons pas de bureau pour ces groupes. A quelques rares exceptions près, les membres du

(Suite en page 13)

¹ Dans le cadre de son programme de coopération technique, l'UIP accorde une assistance aux parlements du monde entier, afin qu'ils puissent s'acquitter plus efficacement de leurs fonctions.



Photo UIP/Chungong

Le Président du Meshrano Jirga de l'Afghanistan, le Prof. Sebghatollah Mojaddedi

Parlement afghan n'ont aucune expérience parlementaire ni aucune connaissance de l'institution parlementaire. Il est donc urgent qu'ils reçoivent une formation en Afghanistan et à l'étranger. Nous estimons que l'UIP peut être d'une grande utilité aux parlementaires en renforçant leur capacité. Comme vous le savez, pour être moderne, un parlement démocratique a besoin du soutien de secrétariats actifs et compétents, capables de lui fournir des services d'ordre législatif, administratif et logistique. Il faut donc aussi encourager la formation du personnel parlementaire. Nous pensons que l'UIP peut être d'une aide précieuse dans ce domaine. Pour mieux exercer ses fonctions, le Parlement afghan a besoin de se familiariser avec le fonctionnement d'autres parlements du monde en devenant membre de l'UIP. Les secrétaires généraux du Parlement afghan devraient également déposer une demande d'admission auprès de l'Association des Secrétaires généraux des parlements. Là encore, nous pensons que l'UIP peut nous être très utile.

Q : Les parlements ont un rôle important à jouer dans la réconciliation après le conflit. Quel regard portez-vous sur la réconciliation en Afghanistan ?

S.M. : L'Afghanistan a connu plusieurs décennies de guerre et de troubles. Pendant ces 30 ans de conflit, en particulier pendant la guerre civile, les parties directement ou indirectement concernées ont pris l'habitude de régler tous leurs désaccords

dans la tension et l'hostilité. L'intolérance à l'égard des opinions d'autrui est devenue partie intégrante de la tradition des combattants. L'un des grands défis du parlement élu de l'Afghanistan sera de régler les divergences à l'amiable, par un débat démocratique. Il est évident que le Parlement afghan actuel se compose de membres qui ont des opinions différentes. Nous espérons qu'en faisant passer l'intérêt national avant leurs intérêts individuels, ils pourront consolider la paix et le processus de réconciliation nationale. La Commission nationale pour la paix et la réconciliation que je préside et qui a été instituée il y a un an et demi, est là, avec l'Assemblée nationale afghane, pour accélérer le processus de réconciliation nationale. Jusqu'à présent, environ 1800 opposants se sont ralliés au processus de paix en Afghanistan.

Q : L'UIP encourage le partenariat entre hommes et femmes en politique. Quelles mesures votre parlement prend-il dans ce sens et quel appui l'UIP peut-elle lui apporter à cet égard ?

S.M. : Pour ce qui est de la question de la parité et de la participation des femmes aux activités quotidiennes du parlement, le Parlement afghan a obtenu des résultats satisfaisants; la participation des femmes y est visible. Elles représentent environ 27 pour cent des membres de l'Assemblée nationale afghane et, sur 16 commissions de la Chambre haute, 6 sont présidées par des femmes.

Mission d'étude auprès du Parlement de la République du Congo

Pendant une grande partie de la décennie 90, la République du Congo a été déchirée par le conflit et la guerre civile. La capacité du parlement de se doter d'une expérience et d'une tradition institutionnelles a donc été considérablement restreinte.

Pour combler cette lacune, et en réponse à une demande des autorités parlementaires du pays, l'UIP a dépêché en avril 2006 une mission d'évaluation des besoins à Brazzaville. La mission, organisée en coopération avec l'Assemblée nationale française, avait pour but d'examiner le fonctionnement du parlement, de repérer les blocages, de définir les besoins et de proposer des solutions qui puissent être mises en œuvre, notamment avec une aide extérieure.

La mission a eu de nombreux entretiens avec des membres du Sénat et de l'Assemblée nationale et le personnel des deux Chambres. Elle a constaté que le parlement rencontrait des difficultés multiples, qu'il souffrait notamment de carences en matière organisationnelle, manquant en particulier d'autonomie dans la gestion de ses ressources humaines. Faute de vrai service parlementaire, le personnel est détaché de la fonction publique et des services de certains

membres du Bureau des chambres. Le fonctionnement du parlement dépend donc en partie de l'exécutif. Le problème est aggravé par le fait qu'à chaque élection la composition du Bureau de chaque Chambre change, entraînant des mutations dans le personnel. Ainsi se perd la mémoire institutionnelle.

Le parlement a également un cruel besoin d'équipements et de locaux. Actuellement, les commissions permanentes se partagent les salles de réunion, certains membres du personnel travaillent dans les couloirs et les parlementaires doivent louer des bureaux hors du parlement.

La mission a proposé une série d'activités destinées à alléger ces difficultés, à aider le parlement à mieux exercer ses fonctions et à accroître ainsi son aptitude à contribuer à une bonne gouvernance. La réalisation de ces objectifs dépendra de la volonté du Parlement congolais d'actualiser ses procédures de travail, et en particulier de mettre en place un service parlementaire composé de fonctionnaires chevronnés. Le parlement aura également besoin de l'aide de la communauté internationale pour être mieux à même à l'avenir d'exercer ses fonctions de représentation, de législation et de contrôle.

L'UIP entreprend la formation d'une équipe de sténotypistes pour la Chambre des Représentants du Peuple de Guinée équatoriale

Depuis le 6 mars 2006, l'UIP organise, par l'entremise de la société Africa Script, un programme de formation de sténotypistes. Cette formation devrait durer deux ans et est destinée à mettre à la disposition du Parlement équato-guinéen une équipe de professionnels qualifiés qui pourraient assurer la transcription des comptes rendus des travaux parlementaires. Ces comptes rendus sont indispensables pour la réalisation du mandat parlementaire et pour permettre la diffusion des travaux parlementaires auprès du public, favorisant ainsi la transparence, élément clé de la démocratie.

En ce début de formation, les stagiaires se sont consacrés à l'acquisition de la méthode d'écriture phonétique de la sténotypie en langue espagnole. Plus de 80 % des stagiaires ont d'ores et déjà acquis la parfaite connaissance de la méthode d'écriture telle que décrite ci-dessus. Les stagiaires sont également appelés à étoffer leur culture générale et à acquérir progressivement les vitesses préparatoires d'enregistrement phonétique en sténotypie.

La formation suscite un engouement certain et, selon les stagiaires eux-mêmes, ses effets devraient se ressentir dans le travail parlementaire mais aussi dans l'épanouissement du personnel concerné.

Évolution parlementaire

BULGARIE

Le 30 mars 2006, le Parlement bulgare a adopté des amendements constitutionnels visant à renforcer le système judiciaire et à restreindre l'immunité des parlementaires. Conformément à ces amendements, le Parlement peut désormais révoquer le Procureur général et les membres de la Cour de cassation et de la Cour administrative suprême, y compris leurs présidents, par un vote à la majorité des deux tiers, en cas de manquement grave ou d'incapacité à exercer leurs fonctions. Le Procureur général peut quant à lui lever l'immunité d'un parlementaire reconnu coupable d'un délit, quelle qu'en soit la nature, alors que jusqu'à présent, cette mesure ne s'appliquait qu'en cas d'infraction grave commise en flagrant délit. Les amendements concernant l'immunité parlementaire font suite à de récentes accusations de pédophilie et de malversations à l'encontre de membres du parlement bulgare.

IRAQ

Le 16 mars 2006, la séance inaugurale du Conseil des représentants élu récemment avait été ajournée

sine die. Le Conseil s'est réuni à nouveau le 22 avril 2006, et a élu son président, en la personne de M. Mahmoud Al-Mashhadani. Le même jour, le Conseil a élu M. Jalal Talabani à la présidence de la République. Ce dernier a aussitôt nommé au poste de Premier Ministre M. Jawad Al-Maliki, ancien Vice-président de l'Assemblée nationale de transition. Le 20 mai 2006, le Parlement a approuvé la composition du premier gouvernement permanent formé depuis la chute du président Saddam Hussein, et les membres du gouvernement ont prêté serment.

NÉPAL

À la suite d'une série de manifestations, le roi Gyanendra, qui avait pris les pleins pouvoirs le 1er février 2005, a accepté, le 24 avril 2006, de rétablir dans ses fonctions la Chambre des Représentants, la chambre basse du parlement népalais. La Chambre avait été dissoute le 22 mai 2002, en vue de la tenue d'élections législatives anticipées, qui ont ensuite été reportées sine die. En conséquence, le Parlement népalais a cessé de fonctionner, puisque la Constitution stipule que la chambre haute du Parlement népalais, l'Assemblée



La première session de la Chambre des Représentants rétablie dans ses fonctions a eu lieu le 28 avril 2006.

nationale, ne peut siéger sans la Chambre des Représentants.

La séance inaugurale de la Chambre des Représentants s'est tenue le 28 avril 2006. Le 13 mai 2006, M. Subash Chandra Nemwang, membre du Parti communiste népalais, a été élu à la présidence, succédant ainsi à M. Tara Nath Ranabhat, contraint à démissionner le 26 avril 2006 en raison de son rôle pendant la période durant laquelle le Parlement n'a pu siéger. Le 18 mai 2006, la Chambre des Représentants a adopté à l'unanimité une déclaration en neuf points sur la souveraineté du peuple népalais, qui stipule que la Chambre est investie de toutes les fonctions législatives de l'État, le pouvoir exécutif étant exercé par le Conseil des ministres (gouvernement), qui rend compte de son action à la Chambre des représentants. Le texte adopté par la Chambre des Représentants réduit les pouvoirs du roi : il donne à la Chambre le droit d'adopter des lois relatives à la succession au trône et prévoit la révocation du Conseil privé (Raj Parishad), un des organes chargés de conseiller le roi, qui a joué un rôle actif dans la vie politique du pays. C'est sur la recommandation du Conseil privé que le roi a pris les pleins pouvoirs en février 2005.

Le rétablissement dans ses fonctions de la Chambre des représentants permet ainsi aux 18 membres restants de l'Assemblée nationale, dont le mandat expire en juillet 2007, de se réunir.

NIGÉRIA

Le 16 mai 2006, le Sénat a rejeté plusieurs propositions d'amendement à la Constitution, qui auraient permis au Président du Nigéria et aux

Gouverneurs des États membres de la Fédération nigériane de briguer un troisième mandat. Pour être adoptés, les amendements devaient être approuvés à la majorité des deux tiers des deux chambres du parlement fédéral et des assemblées d'état.

SERBIE-ET-MONTÉNÉGRO

Un référendum sur l'indépendance de la République du Monténégro a été organisé le 21 mai 2006. La Communauté étatique de Serbie-et-Monténégro avait vu le jour après la signature de l'Accord de Belgrade, conclu en mars 2002 sous l'égide de l'Union européenne, succédant ainsi à l'ancienne Yougoslavie. Au total, 86 % des électeurs inscrits ont pris part au scrutin, et 55,5 % des suffrages se sont exprimés en faveur de l'indépendance, soit à peine plus que la majorité requise (55 %). La Serbie succède ainsi à la Communauté étatique, conformément à la Charte constitutionnelle de la Communauté étatique de Serbie-et-Monténégro, et le Monténégro doit maintenant entreprendre les démarches qui lui permettront d'être officiellement reconnu sur la scène internationale en tant qu'État indépendant.

Le 3 juin 2003, l'Assemblée du Monténégro a officiellement proclamé l'Indépendance du Monténégro. Le 5 juin, lors d'une séance boycottée par les membres des partis d'opposition, le Parlement serbe a pris acte de cette décision et convenu que la Serbie succéderait à la Communauté étatique de Serbie-et-Monténégro. L'Assemblée de Serbie-et-Monténégro, institution parlementaire de la Communauté étatique de Serbie-et-Monténégro, cessera donc de fonctionner très prochainement.

Contacts :

Union interparlementaire
La Maison des Parlements
5, chemin du Pommier
B.P. Box 330
CH - 1218 Le Grand-Saconnex
Genève - Suisse
Tél. (0041.22) 919.41.16/27
Fax (0041.22) 919.41.60
Courrier électronique:
postbox@mail.ipu.org

Bureau de l'Observateur
permanent de l'Union
interparlementaire auprès
de l'ONU
Suite 3002,
220 East 42nd Street
New York, N.Y. 10017
Etats-Unis d'Amérique
Phone (001) 212.557.58.80
Fax (001) 212.557.39.54
Courrier électronique :
ny-office@mail.ipu.org

Le Monde des Parlements,
revue trimestrielle, est une
publication officielle de
l'Union interparlementaire

Rédactrice en chef :
Luisa Ballin

Avec la collaboration de :
Stara Ahmidouch
Mohamed Amani
Norah Babic
Catherine Blondelle
Martin Chungong
Anda Filip
Kareen Jabre
James Jennings
Laurence Marzal
Alessandro Motter
George Opocensky
Andy Richardson
Ingeborg Schwarz
Alain Valtat
Hiroko Yamaguchi

Site web :
Pieyre Castelier
Serguei Tchelnokov

Imprimé par Sadag SA - France
© UIP